



INFO • MÉMO



Mot du maire

La nouvelle année est à peine entamée et il est encore temps de vous la souhaiter heureuse, en santé et prospère. Les membres du Conseil de ville et le personnel de la Municipalité se joignent à moi pour ces vœux.

Je profite de cet Info-Mémo pour tracer rapidement le bilan du support de notre député provincial, M. Raymond Bernier, au cours de la dernière année. Outre la Municipalité, plusieurs organismes ou activités de Sainte-Brigitte-de-Laval ont en effet pu compter sur le support de M. Bernier : le Club d'âge d'or, le Club des bois, la Maison des Jeunes, la Paroisse et le Cercle des fermières sont de ceux-là. La Municipalité a entre autres pu compter sur un support financier pour la tenue du Festival des Neiges, de Laval'Art et du tournoi de golf Invitation des Lavallois.

À ce qui précède, il faut ajouter le support de notre député pour l'obtention d'une subvention de 30 000 \$ pour l'entretien de notre réseau routier et l'implication du ministère des Transports pour l'asphaltage de l'avenue Sainte-Brigitte en 2003 et 2004 (380 000 \$). Au total, on parle d'une contribution de 416 400 \$. Merci M. Bernier et je souhaite que notre collaboration continuera à porter fruits, pour le bien-être des citoyens de Sainte-Brigitte.



Bon Festival des Neiges.



Pierre Vallée

Les permis de construire en 2004

	2004		2003	
	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre
Constructions complémentaires	451 100 \$	67	281 490 \$	56
Nouveau commerce	0 \$	0	455 000 \$	1
Rénovations commerciales	565 000 \$	2	361 000 \$	1
Lotissement	0 \$	47	0,00 \$	67
Installations septiques	245 100 \$	64	332 100 \$	49
Puits artésiens	292 650 \$	51	166 800 \$	36
Rénovations résidentielles	775 500 \$	104	476 225 \$	84
Agrandissements	152 500 \$	7	187 000 \$	10
Nouvelles résidences	6 519 000 \$	55	5 353 253 \$	49
Autres	172 575 \$	38	107 500 \$	44
Total	9 173 425 \$	435	7 720 368 \$	397

Semaine de relâche - Activités en famille gratuites

Vous avez le goût de jouer au volley-ball, au badminton ou à toute autre activité? L'accès à tous les locaux au Centre communautaire du Trivent est gratuit pour des **activités familiales** du 28 février

au 4 mars 2005. Vérifiez la disponibilité de nos locaux durant la semaine de relâche en communiquant avec le Service des loisirs au 825-2515.



Informations importantes

Collecte des ordures

La collecte des **ordures résidentielles** est maintenant effectuée le **lundi**.

La collecte des **ordures commerciales** avec des **bacs roulants** a lieu le **lundi**.

La collecte des **ordures commerciales** avec des **conteneurs à chargement avant** est effectuée les **mardi et vendredi**.

De plus, pour assurer un service adéquat, n'oubliez pas de sortir vos ordures la veille de la collecte.



Nouveau service pour les déchets encombrants (monstres) et le métal

Cette collecte a lieu une fois par mois, soit le dernier lundi du mois. Pour obtenir le service, le citoyen doit communiquer directement avec la firme responsable de la collecte, soit « *Récupération Gaudreau inc.* », au cours de la semaine précédant le dernier lundi du mois. Voici les coordonnées :

Récupération Gaudreau inc.

Mme Isabelle Prévost ou M. Kelly-Alexandre Ouellet

Téléphone : 1 800 567-1781

De 8 h à 16 h du lundi au jeudi (incluant l'heure de dîner) et de 8 h à 12 h le vendredi.

Définition des mots *encombrants*, *monstres* et *métal*

Il s'agit d'objets d'origine domestique ou d'articles meublant la maison incluant les meubles de jardin, transportables par un seul homme et qui peuvent être recueillis par un camion régulier. Cependant, les objets suivants sont refusés :

- les matériaux de construction
- les batteries d'automobiles
- la peinture et les diluants à peinture
- les acides, les graisses, l'essence, les huiles
- les produits dangereux ou explosifs
- les pneus
- les contenants de propane
- les animaux morts.

Nouvelle réglementation

Suite à un nouveau règlement du ministère de l'Environnement relatif aux produits réfrigérants contenus dans les réfrigérateurs, congélateurs, thermopompes et les appareils d'air climatisé, la Municipalité ne peut en faire la cueillette présentement et de nouvelles directives vous seront communiquées au cours des mois à venir.



Collecte sélective (recyclage)

La collecte des matières recyclables demeure le jeudi. Les nouveaux résidants qui ne disposent pas d'un bac bleu de 64 litres ou les résidants dont le bac est brisé peuvent s'en procurer un gratuitement, à l'hôtel de ville ou au garage municipal.

À la suite de ces changements, si vous notez des problèmes concernant les différentes collectes, veuillez nous en informer au 825-2121 (garage municipal) afin que nous puissions corriger la situation le plus rapidement possible.

N'oubliez pas que les matières recyclables ne sont pas des ordures... donc recyclez !

André St-Gelais
Inspecteur municipal
et responsable des travaux publics



Sainte-Brigitte à expoHabitat

Pour faire connaître les beautés et le potentiel de notre municipalité ainsi qu'en assurer un développement constant et appréciable, la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval renouvelle pour une 5^e année consécutive sa participation au Salon

expoHabitat qui **se déroulera du 23 au 27 février 2005 au centre de foire d'Expo-Cité**. La Municipalité a aussi réservé un cahier spécial du journal de L'HABITATION qui paraîtra le 3 février prochain, dans le cadre d'expoHabitat.



Festival des Neiges 2005

La 4^e édition du Festival des Neiges approche à grands pas et aura lieu du 18 au 20 février prochain. Le dépliant, qui a été distribué dans les résidences il y a quelques jours, propose une gamme intéressante d'activités pour l'extérieur et qui sont susceptibles de plaire à tous.

Veillez noter que pour certaines activités, une inscription est demandée et la date limite est le lundi 14 février. Cela nous permet de prévoir le matériel nécessaire pour leur tenue. Pour des informations supplémentaires, communiquez avec le Service des loisirs au 825-2515 ou avec les responsables d'activités, dont vous trouverez les coordonnées dans le dépliant.



Soyez nombreux et amusez-vous bien !

Mélanie Blais
Responsable des loisirs, patrimoine, arts et culture

Relâche 2005

La Semaine de relâche se déroulera cette année du 28 février au 4 mars. La programmation des activités est maintenant disponible et a été distribuée dans toutes les résidences. Les inscriptions ont lieu du 31 janvier au 4 février 2005.

Tout comme l'an dernier, vous aurez la possibilité de vous inscrire pour une demi-journée (10 \$), une journée complète (16 \$) ou encore toute la semaine (70 \$). Plusieurs activités sportives, scientifiques, culturelles et récréatives sont au programme et des sorties sont également organisées.



Un service de garde sera disponible le matin et en fin de journée afin d'accommoder les parents.

Pour informations, communiquez avec le Service des loisirs au 825-2515.

Mélanie Blais
Responsable des loisirs, patrimoine, arts et culture

Chauffage d'appoint

Que c'est confortable de se blottir près du feu ! Où mettez-vous les cendres, quand ce dernier est éteint ? Dans une boîte de carton ? Il ne faut pas !

Placez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, et mettez-les dehors, loin de toute paroi combustible. Les cendres peuvent rester chaudes durant plus de 3 jours !

D'autres privilégient les appareils de chauffage d'appoint comme les chaufferettes. Gardez-les toujours à une distance d'au moins 1 mètre (3 pieds) des murs et autres matières combustibles (rideaux, draperies, meubles). Si vous avez recours à une chaufferette fonctionnant au kérosène, laissez-la refroidir avant de refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment et loin de toute source de chaleur. Utilisez toujours le type de carburant approprié à l'appareil de chauffage d'appoint et remplissez-le sans dépasser le niveau recom-

mandé. Si vous vous servez d'une chaufferette au kérosène, prévoyez toujours un apport d'air frais suffisant en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte.

Pour les chaufferettes électriques, évitez les rallonges pour brancher l'appareil. Il ne faut jamais couper la protection de mise à la terre de la fiche électrique.

Veillez à utiliser le calibre de fusible approprié au circuit à desservir.



Claude Côté, T.P.I.
Responsable de la sécurité publique



Location de locaux Temps des Fêtes 2005

Jusqu'au 31 mars prochain, le Service des loisirs recueillera les noms des gens intéressés à réserver des locaux au Centre communautaire du Trivent ou au sous-sol de l'église pour la période des Fêtes.

Au début du mois d'avril, parmi tous les noms reçus, nous procéderons à un tirage au sort pour attribuer les locaux. Les personnes sélectionnées devront se rendre à l'hôtel de ville et signer un contrat de location, accompagné d'un dépôt de 25 % non remboursable en aucune circonstance, ainsi que la balance du paiement par chèque post-daté. Le tout doit être fait pendant le mois courant du tirage, sans quoi ces personnes perdront leur droit et nous allouons le local à la seconde personne choisie par le tirage au sort.

Si vous désirez inscrire votre nom à la liste de réservation de locaux, communiquez avec le Service des loisirs au numéro 825-2515.

Paiement des taxes

La date ultime pour acquitter le versement unique ou le premier versement des taxes est le 1^{er} mars 2005. Le deuxième versement, quant à lui, est exigible le 1^{er} juin 2005 et le troisième le 1^{er} septembre 2005. Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir de l'hôtel de ville (chèques, argent, paiements directs), par Accès D ou à l'institution bancaire de votre choix. Vous pouvez aussi déposer vos chèques, accompagnés des coupons détachables de vos comptes de taxes, dans la chute à courrier de l'hôtel de ville sis au 414, avenue Sainte-Brigitte.

Aucun compte n'est expédié directement aux créanciers hypothécaires et la responsabilité appartient aux propriétaires de leur transmettre leurs comptes de taxes.

Merci de votre collaboration.

*Gaétan Bussièrès,
Comptable analytique
et responsable des aspects légaux*

Deuxième rencontre Gens d'affaires de Sainte-Brigitte

Suite à la première rencontre sur le développement économique de Sainte-Brigitte avec les gens d'affaires et devant l'intérêt qu'ils ont démontré, une deuxième rencontre est prévue pour le mardi **8 février 2005** au Centre communautaire le Trivent, situé au 2, rue du Couvent.

À la lumière des éléments qui ont ressorti lors de la première rencontre, les sujets de la prochaine seront davantage précis et des moyens d'action seront ciblés. Comme lors de la première rencontre, la soirée se déroulera sous forme d'ateliers pour faciliter les échanges et le tout sera suivi d'une plénière pour mettre les idées en commun.

Pour plus d'information et pour vous inscrire à cette soirée, veuillez communiquer avec Madame Paule St-Amand au 825-1378 poste 227, avant le lundi 7 février.

Séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi 14 février prochain** à 20 h 00 au Centre communautaire Le Trivent. Bienvenue à tous !

